

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Aménagement numérique	378

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,
VU le régime d'aide d'Etat SA 37 183 « Plan France Très haut Débit »,
VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles, L. 1425-1, L.1425-2, L 4221-1 et suivants,
VU l'article L33-13 du Code des Postes et communications électroniques,
VU la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2014 approuvant la stratégie régionale d'aménagement numérique du territoire,
VU le protocole d'accord sur l'Aménagement numérique de la Sarthe signé le 13 mai 2015 entre la Région et Sarthe Numérique,
VU la délibération du conseil régional du 29 juin 2015 adoptant la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN),
VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
VU la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 relative au programme n°378 « Aménagement Numérique »,
VU la délibération de la Commission permanente du 26 février 2016 approuvant la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH avec Orange concernant la ville de Sablé sur Sarthe,
VU la délibération de la Commission permanente du 30 septembre 2016 approuvant la convention pour le financement du réseau Très haut Débit de la Vendée 2016 - 2020,
VU la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 approuvant la convention pour le financement du réseau Très haut Débit de la Loire Atlantique 2017- 2022,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 6 453 000 euros au syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique Sarthe Numérique pour le financement de la quatrième tranche de travaux de déploiement du réseau de fibre optique à l'abonné de la Sarthe (2019), sur une dépense subventionnable de

30 000 000 € HT dans le cadre de d'affectation votée par délibération du Conseil régional du 24 juin 2016,

APPROUVE

la convention correspondante à intervenir avec le syndicat mixte « Sarthe Numérique » présentée en annexe 1,

AUTORISE

la présidente à la signer,

APPROUVE

la convention de programmation et de suivi des déploiements "FttH" (Fiber to the Home) à intervenir avec Orange sur le territoire de la ville de SAUMUR, présentée en annexe 2,

AUTORISE

la présidente à la signer,

APPROUVE

l'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements "FttH" à intervenir avec Orange sur le territoire de la ville de SABLE sur SARTHE présenté en annexe 3,

AUTORISE

la présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant à la convention de financement du déploiement du "FttH" en Loire Atlantique, présenté en annexe 4,

AUTORISE

la présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant à la convention de financement du déploiement du "FttH" Vendée, présenté en annexe 5,

AUTORISE

la présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs